



Service Direction
Tél. : 04 77 43 97 85

Comité Syndical du SIEL

Séance du 5 FEVRIER 2016

Projet de compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

I.	ORDRE DU JOUR.....	3
1. -	Approbation compte rendu du comite du 14 décembre 2015	3
2. -	Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)	3
3. -	Election des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)	3
4. -	Délégation permanente de la présidence de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	3
5. -	Délégation permanente de la présidence de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)	3
6. -	Synthèse de la réunion de bureau du 14 décembre 2015	4
7. -	Emprunt SFIL : fonds de soutien	5
8. -	Protocole transactionnel et emprunt SFIL.	5
9. -	Présentation des budgets primitifs 2016	6
10. -	Modification des statuts du SIEL	7
II.	INFORMATIONS GENERALES	8
a)	Présentation des tableaux personnalisés des contributions	8
b)	Présentation de la SEM Soleil et des projets	8
III.	QUESTIONS DIVERSES	8

Le 5 février 2016, à 17 h 00, s'est réuni, à MONTROND LES BAINS, Espace « Les Forézielles », le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Bernard Fournier, Président du SIEL.

M. Fournier constate que la majorité des Membres est présente. Il cède la parole à M. Giraud, Maire de la commune de Montrond les Bains qui remercie le Président du SIEL pour avoir choisi l'espace des Forézielles pour lieu d'organisation de son Comité.

M. Boris BESSENAY, délégué de Saint-Vincent de Boisset est désigné secrétaire de séance.

I. ORDRE DU JOUR

1. - APPROBATION COMPTE RENDU DU COMITE DU 14 DECEMBRE 2015

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé l'unanimité.

2. - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

M. le Président informe l'assemblée que suite à des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes, il convient que ce soit le Comité qui élise les membres de la CAO et non le Bureau. Aussi, les listes composées de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein du Comité Syndical par vote à bulletin secret, devaient être déposées avant le 1^{er} février 2016. Une seule liste a été déclarée composée de : 5 Membres Titulaires : M. Bernard Laget, M. Philippe Godard, M. Michel Freycenon, M. Christian Leyreloup, M. Alain Rossetti,

5 Membres Suppléants : M. Michel Chambonnet, M. Emmanuel Crémonèse, M. Jean-Pierre Pierremont, M. Henri Pinel, M. Yves Rocle.

Il est procédé au vote à bulletin secret avec 8 bureaux de vote et un bureau centralisateur :

Nombre de votants : 211

Suffrages exprimés : 211

Votes nuls : 6

Votes blancs : 3

La liste présentée a obtenu 202 voix et sont ainsi élus à la majorité :

M. Bernard Laget, M. Philippe Godard, M. Michel Freycenon, M. Christian Leyreloup et M. Alain Rossetti en tant que membres titulaires, et M. Michel Chambonnet, M. Emmanuel Crémonèse, M. Jean-Pierre Pierremont, M. Henri Pinel et M. Yves Rocle en tant que membres suppléants.

3. - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

M. le Président informe l'assemblée que suite à des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes, il convient que ce soit le Comité qui élise les membres de la CDSP et non le Bureau. Aussi, les listes composées de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein du Comité Syndical par vote à bulletin secret, devaient être déposées avant le 1^{er} février 2016. Une seule liste a été déclarée composée de : 5 Membres Titulaires : M. Philippe Godard, M. Jean-Michel Merle, M. Georges Rochette, M. Yves Rocle, M. Bernard Philibert.

5 Membres Suppléants : M. Alain Rossetti, M. Jean-Pierre Berger, M. Michel Freycenon, Mme Christiane Jodar, Mme Brigitte Desjoyaux.

Il est procédé au vote à bulletin secret avec 8 bureaux de vote et un bureau centralisateur :

Nombre de votants : 211

Suffrages exprimés : 211

Votes nuls : 3

Votes blancs : 3

La liste présentée a obtenu 205 voix et sont ainsi élus à la majorité :

M. Philippe Godard, M. Jean-Michel Merle, M. Georges Rochette, M. Yves Rocle et M. Bernard Philibert en tant que membres titulaires, et M. Alain Rossetti, M. Jean-Pierre Berger, M. Michel Freycenon, Mme Christiane Jodar et Mme Brigitte Desjoyaux en tant que membres suppléants.

4. - DELEGATION PERMANENTE DE LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Pour les mêmes raisons, observations de la Chambre Régionale des Comptes, M. le Président propose la délégation permanente de la présidence de la Commission d'Appel d'Offres du SIEL à M. Georges Rochette.

A l'unanimité, les membres du Comité approuvent la nomination de M. Georges Rochette.

5. - DELEGATION PERMANENTE DE LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Pour les mêmes raisons, observations de la Chambre régionale des Comptes, M. le Président propose la délégation permanente de la présidence de la Commission de Délégation de Service Public du SIEL à M. Bernard Laget.

A l'unanimité, les membres du Comité approuvent la nomination de M. Bernard Laget.

6. - SYNTHÈSE DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 14 DÉCEMBRE 2015

A – TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés

(pour un montant total HT de 9.870.701 euros dont 6.290.045 euros à la charge du SIEL).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	1.007.335	867.664
Eclairage public	3.946.062	1.433.919
Esthétique	201.708	197.598
Sécurisation	349.666	111.588
Réseau Fibre Optique	4.300.376	3.679.276
Energie	65.554	0

M. Fournier précise que sur l'ensemble de l'année 2015 ce sont 58M€ de travaux engagés qui se décomposent de la façon suivante : 21 M€ en matière d'électrification, d'éclairage public et d'énergie que l'on peut comparer à l'année précédente (22M€), c'est effectivement la partie fibre optique qui augmente ce montant, puisque sur 2014, 5 M€ ont été engagés avec le programme THD42 et 37,5 M€ pour 2015. Il est rappelé que l'opération THD42 représente 283M€ de travaux sur 5 ans pour amener la fibre optique sur l'ensemble du territoire excepté 49 communes : St-Etienne Métropole (43) et Roanne Agglo (6) qui seront desservis par Orange. THD42 permet de favoriser l'économie locale, si on se réfère aux ratios donnés pour 1M€ de travaux qui engendre 7 emplois directs et 2,5 emplois indirects, soit 600 emplois annuels sur le territoire ligérien.

B – SERVICE PUBLIC

• Adhésion du SIEL au portail d'information géographique en Rhône-Alpes-GEORHONEALPES

Le système SIG Web mis en place par le Syndicat et les adhérents GEOLOIRE42 fonctionnera avec la plateforme régionale en interface.

Voté à l'unanimité.

C – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Personnel

• Contribution sociale généralisée – remplacement de l'indemnité exceptionnelle par l'indemnité dégressive.

Application du nouveau décret 2015-492 du 29 avril 2015 qui remplace l'indemnité exceptionnelle par une indemnité dégressive versée mensuellement.

Voté à l'unanimité

• Délégation au Centre de Gestion de la Loire pour l'adhésion au contrat de groupe

Le contrat statutaire groupe CNP souscrit par le CDG42 et auquel le SIEL adhère, est échu depuis le 31 décembre 2015. Il a été proposé d'adhérer au contrat groupe CNP par le biais du CDG42 pour la période 2016/2019.

Voté à l'unanimité

b) Comptabilité - Finances

• Travaux en Régie

Les travaux en Régie permettent de valoriser le temps agents imputés sur Budget de Fonctionnement et de le transférer sur la section d'investissement. Le temps de travail des agents et les fournitures sont pris en compte et réimputés en fin d'année en investissement par une opération d'ordre. Un titre de recette est alors émis à l'article 721 de la section de fonctionnement.

Outre les dépenses directes facilement identifiables, trois ratios sont utilisés pour établir la part des dépenses imputables aux études réalisées par les agents du Syndicat avant travaux :

- Un ratio de frais de personnel s'applique aux dépenses de gestion courante administrative.
- Un ratio de surface est appliqué aux charges de gestion courantes.
- Un ratio de facturation pour affecter plus précisément les coûts entre chaque service.

Voté à l'unanimité

• Contributions pour l'outil PROSPER

Le Groupe de Travail « transition énergétique » s'est prononcé sur le principe d'un financement de l'outil PROSPER via l'achat de licence par les autres syndicats et d'une couverture des frais annuels de fonctionnement via des contributions. Il s'agit d'un outil géré en option, de la compétence optionnelle « Service d'Assistance à la

Gestion Energétique » SAGE du SIEL pour analyser et visualiser toutes les opérations réalisées dans les communes.

Voté à l'unanimité

- **Revalorisation des modes contributif et participatif**

Le mode contributif représente la participation des collectivités aux compétences obligatoires et optionnelles pour l'année 2016. L'ensemble de ces éléments est en lien sur l'extranet de chaque adhérent, ainsi qu'une fiche récapitulative individualisée.

Voté à l'unanimité

c) Matériels et fournitures

- **Vente des véhicules**

Sur la base des prix de la reprise du concessionnaire, le SIEL a procédé à la vente des anciens véhicules.

Voté à l'unanimité

d) Locaux

- **Vente du bâtiment cour arrière du SIEL**

Un promoteur est intéressé par l'acquisition du bâtiment implanté dans la cour arrière du SIEL pour réaliser une résidence étudiante. En contrepartie le Syndicat bénéficiera d'une plateforme au rez-de-chaussée de 200m² et de 20 places de parking en souterrain.

Voté à la majorité et une abstention.

D – ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Chaufferies Bois

- **Signature contrats d'achat combustible pour la vente de chaleur**

L'entreprise RMTP, située à Vendranges, a été retenue pour assurer la fourniture et les livraisons de bois sur les chaufferies du secteur de Roanne.

Voté à l'unanimité

F – NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées au Bureau du 14 décembre 2015.

- Décisions modificatives Budget Principal
- Présentation projet Budget 2016
- Résultat de l'enquête de satisfaction auprès des Collectivités adhérentes au SIEL
- Modification des statuts
- Modification du tableau des effectifs
- Signature Convention de subvention THD42 Caisse des Dépôts et Consignations – SIEL
- Bilan d'activités 2015 service « Electricité-Eclairage et Communications électroniques »
- Marché d'exploitation de l'éclairage public, année 2016 à 2019 incluses
- Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint Opérationnel
- Changement de strate démographique
- Proposition de désensibilisation de l'emprunt SIEL.

7. - EMPRUNT SFIL : FONDS DE SOUTIEN

8. - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET EMPRUNT SFIL.

M. le Président précise que les points 7 et 8 seront vus ensemble. Il mentionne que lors du dernier Comité, il avait été fait un comparatif sur les différentes solutions pour sortir de l'emprunt à risque. Il donne ensuite la parole à M. Laget qui rappelle que le SIEL a déposé, en avril 2015, un dossier en Préfecture pour bénéficier du fonds de soutien de l'Etat pour le remboursement anticipé de ce contrat de prêt. Le 14 décembre, il recevait une réponse positive à cette demande. Le montant maximal de l'aide s'élève à 3,5M€. Il souligne que l'octroi définitif de cette aide est subordonné à la délibération du Comité syndical autorisant M. le Président à conclure la transaction avec la SFIL, la signature effective de cette transaction, la signature des nouveaux contrats d'emprunt permettant le remboursement anticipé et la contractualisation de nouveaux contrats, le remboursement anticipé du contrat de prêt et impayés liés.

M. le Vice-Président précise qu'en ce qui concerne le protocole transactionnel, le SIEL, en le signant, renonce à toute procédure contentieuse et réglera 2.5M€ d'intérêts non versés (provisionnés) sur les échéances de 2013 à 2015, de son côté, la SFIL abandonne les intérêts de retard, soit 145.000 €.

La SFIL s'engage à proposer un nouveau contrat de prêts à taux fixe et à ne réaliser aucune marge. Ainsi, 3 nouveaux prêts sont mis en place : Prêt n°1, Remboursement du Capital Refinancé, Prêt n°2, Remboursement de la Soulte, Prêt n°3, financement pour le THD42.

M. Laget souligne que le fonds de soutien de l'Etat viendra ainsi financer 44,31% du montant de la soulte.

Il indique que le Cabinet conseil Finance Active conseille de donner une suite favorable à cette proposition. Pour information, le Contrôle de Légalité de la Préfecture a signalé que seules deux collectivités dans la Loire, dont le SIEL, n'ont pas « désensibilisé » ce type d'emprunt

M. Henriot (St Pierre de Bœuf) souhaiterait avoir des précisions sur les emprunts et sur leurs remboursements. M. Laget répond que le dossier de séance fait état d'une estimation de remboursement de la soulte estimée en avril 2015. Aujourd'hui, la soulte passe en dessous des 5M€ de laquelle il convient de déduire le fonds de soutien. Comptablement, il y a obligation de rembourser la soulte pour ensuite récupérer le fonds de soutien qui sera financé sur 12 ans. Donc, il est nécessaire de prendre un emprunt qui sera compensé pour partie par le Fonds de soutien et le différentiel par le SIEL. M. Laget précise qu'au prochain Comité, il sera rendu compte des transactions.

M. Lafay (Tartaras) interroge sur la différence de taux entre le CRD et la soulte. M. Laget répond que sur le capital restant dû, le SIEL est lié à une reprise d'emprunts existants.

M. Picard (Bellegarde) demande s'il n'y a pas d'ambiguïté sur les taux. M. Laget confirme que ces sont des taux fixes.

Mme Thivant (Sorbiers) demande des compléments d'information sur ces anciens emprunts et sur l'arrêt de la procédure juridique. M. Laget répond que les emprunts contractés en 2005 et 2006 ont été négociés et regroupés en un seul en 2007 avec un taux fixe de 4,45% si euros/francs Suisse supérieur ou égal à 1,44 sinon 6,45% + 50% de la variation du taux de change. Ce prêt a été renégocié en 2011 avec un taux fixe de 4,45% si euros/francs Suisse supérieur ou égal à 1,44 sinon 6,30% + 50% de la variation du taux de change. Le SIEL a provisionné 3 années d'intérêts sur des taux de 12 à 16 %. Si le Syndicat poursuit la procédure, il peut espérer, au mieux, avoir un jugement d'ici 18 mois et devra continuer à provisionner, avec toute l'incertitude sur les taux. Cela réduira considérablement sa capacité à investir sur les travaux historiques du syndicat. Par cette désensibilisation, le SIEL se redonne des capacités d'investissement. Lors du Compte Administratif présenté en juin, il sera possible de faire une projection de l'impact de la capacité de financement hors THD42. Il semble important que le Syndicat sécurise sa gestion de dette.

Les membres du Comité, à la majorité et 6 abstentions, acceptent l'aide du fonds de soutien, avec l'option remboursement anticipé et autorisent M. le Président à conclure la Convention avec le représentant de l'Etat permettant ultérieurement le versement de l'aide.

Les membres du Comité, à la majorité et 5 abstentions, autorisent M. le Président à conclure la transaction avec la SFIL et l'autorisent à signer les contrats d'emprunts correspondant ainsi que toutes pièces à intervenir.

9. - PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

M. Fournier annonce que peu de modifications ont été apportées par rapport aux orientations budgétaires présentées en décembre. Il demande à M. Laget de présenter ce dossier.

A.- Budget Principal

➤ Désensibilisation de l'emprunt SFIL

M. Laget montre à l'aide du tableau ci-dessous comment se traduit comptablement l'emprunt SFIL.

	DEPENSES			RECETTES		
	Chap.			Chap.		
Fonctionnement	011	Charges générales (contentieux)	50 000.00	76	Fonds de soutien	270 302.00
	66	Rachat soulte SFIL	6 000 000.00		Reprise de provisions	3 098 000.00
		Remboursement intérêts bloqués SFIL	2 500 000.00		Etalement de charges	6 000 000.00
		Solde provision	818 302.00			
			9 368 302.00			9 368 302.00
Investissement	16	Remboursement Capital Restant Dû	4 800 000.00	16	Emprunt rachat soulte	6 000 000.00
	48	Etalement de charges	6 000 000.00		Emprunt rachat Capital Restant Dû	4 800 000.00
		10 800 000.00			10 800 000.00	

➤ Principales recettes de fonctionnement

M. Laget commente les différents chapitres et note la baisse de R1 + R2 sur la part gaz et électricité.

➤ Principales dépenses de fonctionnement

M. Laget attire l'attention sur l'augmentation du chapitre 11 du fait du changement systématique des sources lumineuses. Le chapitre 66 intègre la désensibilisation de l'emprunt avec la SFIL.

➤ Dettes et encours

M. Laget indique que l'encours de la dette globalisée a un taux fixe à 62%, un taux structurée à 11%, un taux variable à 27% ; logiquement les taux structurés vont disparaître pour remplir les taux fixes.

➤ Principales recettes d'investissement

M. Laget rappelle la création d'un budget annexe THD, ce qui explique les écarts sur les chapitres 13 et 16. Il note la stagnation du FACE à 5M€.

➤ Principales dépenses d'investissement

M. Laget indique que sur le chapitre 16, il est constaté le remboursement du capital de la dette pour 4.250.000 €, une opération sur la ligne de trésorerie de 13M€. Au niveau du chapitre 23, il précise que 10.50M€ sont réservés aux travaux d'électrification, 7M€ à l'éclairage public et 1.5M€ aux travaux télécom hors THD. Les autres dépenses d'investissement concernent des études, acquisition de logiciels et autres mobiliers pour un montant de 600.000 euros.

Mme Dulac (Sévelinges) interroge sur la somme d'1M€ concernant des cotisations d'URSSAF entre 2015 et 2016, article 6451. M. Laget répond qu'il s'agit d'une contraction d'article (64131 et 6451).

M. Lafay (Tartaras) questionne sur l'intérêt d'avoir des taux variables alors que les taux fixes sont intéressants. M. Laget indique que ce sont des anciens emprunts pour lesquels le remboursement du capital se fait de façon constante. Ce sont des emprunts avec un capital restant dû faible.

Le Comité, à la majorité et 5 abstentions, approuve le Budget Primitif du Budget Principal de 2016, la reprise de provisions, le tableau récapitulatif des contributions et participation financières 2016 et autorise M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.

B.- Budget Annexe Groupement d'achat d'énergies

➤ Dépenses et recettes de fonctionnement

M. Laget rappelle que ce groupement d'achat à intégrer le gaz le 1^{er} juillet 2015. Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent pour 2016 à 8.325.000 €.

Les membres du Comité adhérant au Groupement d'achat d'énergies, à l'unanimité, approuvent le Budget Primitif du Budget Annexe « Groupement d'Achat » de 2016 et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.

C.- Budget Annexe Installations Energétiques

➤ Dépenses et recettes de fonctionnement

M. Laget détaille ce point. Il note qu'en recettes, il est intégré la vente de chaleur sur les installations d'Usson et Roanne, cependant qu'en dépenses, il est tenu compte de l'achat de combustible pour ces mêmes chaufferies.

➤ Dépenses et recettes d'investissement

M. Laget constate la diminution du montant des travaux et la baisse des subventions. Il signale les projets de chaufferies bois engagés en 2016 sur St Romain la Motte, la CDC Vals d'Aix et Isable, Chausseterre, Belmont de de la Loire et le Syndicat des Ecoles de St Bonnet le Château.

M. Savatier (CDC Pays d'Urfé) constate que les investissements en énergies renouvelables baissent de plus en plus. M. Laget indique que c'est pour cela que le SIEL essaie de mettre en place des projets impliquant l'autoconsommation.

M. Brosse (St Didier sous Rochefort) questionne sur le chapitre 6051 –électricité– où le prévisionnel est le double de l'année dernière. M. Laget répond que cela correspond à la prise en charge des frais occasionnés par la vente de chaleur (photovoltaïques, chaufferies...).

Les membres du Comité adhérant aux compétences optionnelles « production de chaleur » et « production d'électricité » à l'unanimité, approuvent le Budget Primitif du Budget Annexe « Installations Energétiques » 2016 et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.

D.- Budget Annexe Très Haut Débit

➤ Recettes et dépenses d'exploitation

➤ Recettes et dépenses d'investissement

M. Laget explique que ce Budget reprend les équivalents du Budget Principal. Il souligne la redevance du concessionnaire avec une part fixe conventionnée à 750.000€ et deux parts variables en fonction des abonnements et des prises livrées estimées à 613.500€.

Les membres du Comité adhérant à la compétence optionnelle THD, à l'unanimité, approuvent le Budget Primitif du Budget Annexe « Très Haut Débit » 2016 et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.

Suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, M. Fournier invite tous les membres du Comité syndical à signer les documents concernant ces budgets et qui vont circuler dans la salle.

10. - MODIFICATION DES STATUTS DU SIEL

M. le Président cède la parole à M. Vercherand qui rappelle qu'en 2006, le SIEL a procédé à une refonte de ses statuts. Depuis, la législation (Loi NOTRe, Transition Energétique), l'intercommunalité ont évolué. Suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, il y a nécessité de reprendre l'ensemble des statuts du SIEL.

Ainsi, il est ajouté un préambule citant la création du syndicat en 1950 – Distribution publique d'électricité et son évolution, en 1995, en Syndicat d'Energies (distribution publique de gaz).

L'article 1 fait état du domaine des compétences du SIEL. Le terme « adhérent » devient systématique pour couvrir toutes les catégories de membres du SIEL.

L'article 2 réaffirme l'importance des réseaux électriques pour la Transition Energétique.

Compétence optionnelle par thématique : pour une Transition Energétique assumée, pour des réseaux adaptés de communications numériques, pour une mutualisation efficace des données.

Activités complémentaires aux compétences précisées : coordination maîtrise d'ouvrage, prise de participation dans SEM, SPL..., fondateur ou membre d'une association, inscription EPAT.

Fonctionnement : précision vote EPCI, en effet, si représentation substitution, l'EPCI a un nombre de délégués (6) porteurs de l'ensemble des voix détenues auparavant par les communes de l'EPCI. Le vote est à la majorité des suffrages exprimés avec voix prépondérante du Président si partage des voix. Le rôle du Président est réaffirmé en tant qu'exécutif. Les conditions de reprise des compétences, notamment financières, sont précisées.

Les Membres du Comité, à la majorité et 2 voix contre, approuvent la version des statuts proposée et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.

M. Simone (St Barthélémy Lestra) souhaite donner une explication sur son vote. En effet, il a noté que dans la modification des statuts, le SIEL peut, à terme, gérer et exploiter des stations pour des véhicules de GMV. En outre, le syndicat donne une aide technique à la gestion de leur installation informatique. Ce sont encore de nouvelles compétences !

II. INFORMATIONS GENERALES

a) PRESENTATION DES TABLEAUX PERSONNALISES DES CONTRIBUTIONS

M. Fournier cède la parole à M. Vercherand qui explique que suite à la demande de certains adhérents, il est mis en place, en parallèle du tableau général des contributions, des tableaux dits « personnalisés » pour chaque adhérent. Ce tableau précise pour chaque compétence, si la collectivité adhère ou pas au service, la base et le mode de calcul de la contribution ainsi que son montant connu ou estimatif. Ces informations seront disponibles dès le mois de février de chaque année sur l'extranet du SIEL, dans l'espace individualisé de chaque adhérent avec login et mot de passe.

b) PRESENTATION DE LA SEM SOLEIL ET DES PROJETS

M. le Président précise que certains adhérents avaient sollicité, lors du Comité de Décembre, une présentation de la SEM Soleil (Solidarité Energie Innovation Loire) et de ses projets et actions. M. Fournier invite M. Laget à présenter ce rapport en tant que Président de cette structure. Ce dernier rappelle l'historique de la création de la SEM Soleil et ses projets tels que définis dans le dossier de séance.

Mme Dubien (Chalmazel/Jeansagnière) souhaite des explications sur la prise de participation et les phases de projets. M. Laget répond que sur la prise de participation dans ces sociétés de projet, il y a un pacte d'actionnaires. Ce pacte prévoit que la SEM sera associée, à terme, à la constitution de la société. La société de projet serait dissoute si le projet ne se faisait pas. Il continue en indiquant que pour créer ou initier un parc éolien, il peut suffire d'un investisseur ayant convaincu des propriétaires. La SEM Soleil a l'avantage d'imposer aux partenaires d'avoir l'avis des Communautés de Communes concernées. Le SIEL n'intervient pas dans les décisions.

M. Maillavin (Pouilly les Feurs) interroge sur les projets concernant Yssingeaux qui sont en Haute-Loire. M. Laget rappelle que la SEM Soleil, en tant que Société, peut intervenir sur tout le territoire sans être limitée à la Loire, ce pourquoi elle a été créée.

M. Dubouis (Pélussin) remarque qu'il n'y a pas de projets pour l'eau chaude solaire alors que le rendement thermique par le soleil peut être efficace. M. Laget indique que la SEM Soleil n'intervient pas sur des installations de taille réduite.

M. Faure (St Paul en Jarez) demande s'il existe des contrats entre le SIEL et la SEM Soleil qui utilise l'ingénierie et les compétences du Syndicat pour les projets hors du département. M. Laget confirme cela et ajoute que les comptes de la SEM présentent des flux financiers vers le SIEL pour rembourser le temps passé par les agents du SIEL.

M. Fauchot (Roche en Forez) constate que le SIEL met à disposition de certains organismes ses compétences. Le SIMOLY désire mettre en place sur son secteur un projet TEPOS, sans aucune étude préalable : vérifier l'étanchéité à l'air, vérifier la capacité réelle de produire un territoire à énergie positive. Ce genre de projet ne devrait-il pas être porté par le SIEL ? M. Laget indique que le SIMOLY, pour son projet TEPOS, est en contact avec le SIEL. Afin de répondre à un territoire TEPOS, deux possibilités se présentent, d'une part les économies d'énergies et d'autre part, la production d'énergie. La méthanisation fait partie du volet de production d'énergie du TEPOS du SIMOLY.

M. Demurger (St Denis de Cabanne) souhaite qu'un bilan soit fait sur l'ADS après 6 mois d'existence. M. Fournier annonce que cette mutualisation de service regroupe 25 communes et ce sont plus de 200 autorisations qui ont été traitées depuis le 1^{er} juillet 2015. Les communes concernées sont très satisfaites de ce service mutualisé.

III. QUESTIONS DIVERSES

M. Fournier rappelle que le prochain Comité se tiendra le 27 mai 2016 à 17 h 00, à Montrond les Bains, Espace « Les Foréziales ».

La séance est levée à dix-neuf heures trente.